

Règles de participation à la coupe du monde sur route 2021

Version au 15/03/2021

Principes généraux

Les objectifs de participation sont les suivants :

- retenir les athlètes qui ont le plus de chances d'obtenir le meilleur résultat possible au regard des caractéristiques du circuit, de l'opposition et le cas échéant des objectifs prioritaires futurs à venir, à titre individuel et collectif ;
- permettre à des athlètes à potentiel de s'aguerrir au niveau international en vue des échéances futures ;
- obtenir une classification internationale.

La sélection est opérée par le directeur sportif, après consultation des différents entraîneurs. La validation finale sera effectuée par le directeur technique national ou son adjoint chargé du haut niveau.

La représentation des différentes familles de handicap retrouvées dans le paracyclisme ne peut en aucun cas rentrer en compte dans le choix des coureurs.

Les sportifs identifiés dans le collectif France en début de saison sont automatiquement sélectionnés pour participer à la Coupe du monde 2021 de paracyclisme sur route sous les couleurs de l'équipe de France, si celle-ci est engagée. Dans le cas contraire, les sportifs pourront participer à titre individuel.

Tous les autres sportifs ont eux aussi la possibilité de participer à ces épreuves à titre individuel.

La participation de tout autre sportif devra être soumise à validation du comité de sélection pour un engagement à titre individuel.

Dans le cas d'un engagement individuel, tous les frais inhérents à la participation seront directement à la charge du sportif, **y compris les droits d'inscription de 75€ par sportif**. Le règlement de ces droits devra être impérativement réglé par chèque à l'ordre de la commission cyclisme de la FFH au plus tard une semaine avant l'épreuve. Dans le cas contraire, l'engagement ne sera pas confirmé.

Tous les coureurs engagés à titre individuel devront prendre contact sur place avec le responsable de l'équipe de France (ou son représentant désigné) qui sera seul habilité à retirer les dossards et le seul interlocuteur habilité à rentrer en contact avec l'organisateur.

Les engagements de tous les coureurs ne pourront être envisagés que dans la limite des quotas attribués à chaque nation par l'UCI. Pour information, chaque nation dispose pour chaque classe sportive d'un maximum de 6 places pour le contre-la-montre et de 6 places pour la course en ligne.

Les sportifs listés par la FFH seront prioritaires dans l'attribution des différents quotas.

Conditions préalables obligatoires pour postuler

- Avoir une double licence FFH/FFC à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.P.C. ;
- Répondre aux critères internationaux I.P.C. et UCI, administratifs et de classification, pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection ;
- Respecter l'éthique sportive de la commission sportive fédérale et signature la chartre règlement équipes de France & collectif handisport cyclisme ;
- Etre à jour du suivi médical imposé par le Ministère chargé des sports et la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir une personne référente pour assurer la planification et le suivi de l'entraînement ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction infligée par la commission de discipline fédérale.

Sportifs retenus d'office

Compte tenu des résultats sportifs enregistrés les dernières années, et des objectifs établis par la fédération, les décisions suivantes ont été prises.

➤ **1^{ère} manche Ostende (Belgique) et 2^{ème} manche Marostica (Italie) :**

Sont retenus en équipe de France :

RIBAUT Christelle	WC2	
MARC Elise	WC3	
PATOUILLET Marie	WC5	
LE CUNFF Kevin	MC5	
BEAUGILLET Raphaël / PERVIS François		MB
LLOVERAS Alexandre / ERMENAULT Corentin		MB
JOUANNY Florian	MH2	
MARCHAL Christophe	MH2	
NARCE Ludovic	MH3	
TARSIM Riadh	MH3	
FRITSCH Joseph	MH4	
VERGNAUD Loïc	MH5	

Sont ensuite prioritaires, à titre individuel :

FOULON Dorian	MC5
LEAUTE Alexandre	MC2
CALMON David	MC4
ALENCON Katell	WC4
BOSREDON Mathieu	MH4
BOUZIANI Florian	MC3
CARLIER Mickaël	MC4
SICOT Valentin	MC3
GAUGUIN Heidi	WC5
WERSY Geoffrey	MC2

➤ **3^{ème} manche, Baie-Comeau (Canada) :**

Il n'y aura pas d'équipe de France engagée. Sont donc prioritaires, à titre individuel : tous les sportifs listés ci-dessus.

Critères d'aide à la décision de participation pour les sportifs engagés en individuel et non listés

Tous les autres athlètes dont le nom n'apparaît pas dans les listes précédentes et qui voudraient participer à titre individuel devront répondre à au moins un des critères ci-dessous.

➤ **Etalonnement de l'athlète par rapport au haut niveau international :**

Afin de déterminer les sportifs autorisés à participer, seront pris en compte :

- Les résultats obtenus lors des championnats du monde 2019;
- Les résultats obtenus sur les manches de Coupe du monde 2018 et 2019 ;
- La régularité des performances;
- La participation et les résultats enregistrés dans les épreuves internationales UCI C1 et EHC selon les critères définis ci-dessous :

Les coureurs devront impérativement faire remonter au directeur sportif tous leurs résultats obtenus à l'étranger, en précisant le nombre de partants et les nationalités présentes.

Le classement UCI pourra également servir de base à la réflexion mais ne garantira en rien une sélection automatique.

Afin de contribuer au développement de certaines classes sportives, un niveau sportif minimum ne sera pas exigé pour certaines classes sportives : toutes les classes féminines, tous les tricycles, MH1 et MH2. Néanmoins, le nombre d'engagés ne pourra pas dépasser les quotas attribués par l'UCI. Si tel était, le critère sportif sera déterminant.

➤ **Résultats obtenus sur les épreuves du calendrier national FFH :**

La Fédération Française Handisport propose un calendrier de compétitions ouvertes à ses licenciés. Les résultats obtenus lors de ces épreuves seront également pris en compte, notamment les championnats de France et les épreuves de coupe de France.

Le titre de champion de France ne donne pas automatiquement accès aux manches de coupe du monde et les championnats du monde.

➤ **Profil de l'athlète :**

Les coureurs autorisés à participer devront notamment :

- posséder des qualités spécifiques adaptées aux parcours des épreuves pour lesquels ils sont retenus
- avoir un état de forme optimum au moment de l'épreuve, en adéquation avec les objectifs fixés par la direction technique nationale

Le niveau d'entraînement de l'athlète, la qualité de son suivi de préparation sont également des facteurs observés. A ce titre, l'athlète devra impérativement fournir le nom et les coordonnées de l'entraîneur référent qui le suit.

La marge de progression de l'athlète, en lien avec le suivi de son entraînement, sera un autre facteur déterminant.

Dispositions spécifiques

La Direction technique nationale se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs athlètes n'ayant pas pu honorer les critères de sélections afin de pouvoir présenter en toute circonstance la meilleure délégation française possible.

Calendrier

Epreuves	Dates	Equipe de France	Date limite dépôt de candidature
1 ^{ère} manche : Ostende (Belgique)	6 au 9 mai 2021	oui	02 avril 2021
2 ^{ème} manche : Marostica (Italie)	13 au 16 mai 2021	oui	02 avril 2021
3 ^{ème} manche : Baie-Comeau (Canada)	20 au 22 juillet 2021	non	15 juin 2021

Tous les sportifs désirant participer aux épreuves devront impérativement en faire la demande auprès du manager de la performance cyclisme Handisport Laurent THIRIONET (thirionet@wanadoo.fr), avec copie à l'adresse cyclisme@handisport.org avant la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tous les sportifs devant déposer un dossier de classification internationale (statut « new » ou « review »), devront impérativement renvoyer les éléments à thirionet@wanadoo.fr avec le même calendrier.